YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/576

OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT : LANCEMENT
Programme de réfection de trottoirs

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Communes et notamment les articles R 314-1 et R 314-2 ,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 296 à 298,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs et de caniveaux pour certaines rues ne présentant plus toutes les garanties de sécurité.

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert,

SES commissions travaux et finances consultées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme de réfection des trottoirs relatif aux rues :

- Champs-Blancs
- Bosquets (entre Champs-Blancs et Petits-Bouts)
- Benjamin Constant
- Danièle Casanova (entre Vignes et Caresmentrant)
- Impasse des Ecureuils

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises correspondant ci-annexé à la présente délibération,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 6, sous fonction 64, article 23123,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député- Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9-7-99 et de la publication
le 9-7-99
Le Maire.

REÇU LE
- 9 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY